



No de résolution



## L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Assomption tenue ce 21<sup>e</sup> jour du mois de septembre 2020 à 18 h 00, à la salle des délibérations du conseil municipal, sous la présidence du maire, monsieur Sébastien Nadeau, et à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères

Nathalie Ayotte  
Chantal Brien  
Nicole Martel

Messieurs les conseillers

Marc-André Desjardins  
Michel Gagnon  
Pierre-Étienne Thériault

Membres absents

François Moreau  
Fernand Gendron

Formant le quorum du conseil municipal.

Monsieur Serge Geoffrion, directeur et monsieur Jean-Michel Frédéric, greffier et avocat sont également présents.

ET IL EST 18 H 01

La maire, monsieur Sébastien Nadeau souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

### 1.1 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION

---

**2020-09-0432**

Le greffier certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR - EXTRA SEPTEMBRE

---

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour;

**2020-09-0433**

**Il est proposé par le conseiller Michel Gagnon**

**Appuyé par le conseiller Marc-André Desjardins**



No de résolution

Et résolu,

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 1.3 MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 2020-09-0415

---

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 2020-09-0415 qui réfère à la description technique P-9440 qui doit faire l'objet d'une modification relativement à superficie du lot visé;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-09-0434

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Modifiée par  
la résolution  
2020-09-0434

Et résolu,

De modifier la résolution 2020-09-0415 par le remplacement de la mention de la superficie approximative de « 15 954,7 m<sup>2</sup> » par « 13 386,6 m<sup>2</sup> »;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 2.1 ÉTUDE GÉOTECHNIQUE - DOSSIER ZONE AG-TECH - CONTRAT

---

CONSIDÉRANT la nécessité d'obtenir une étude géotechnique et de caractérisation environnementale pour le projet de maison des aînés et du prolongement éventuel du boulevard Hector-Papin;

CONSIDÉRANT l'offre de services reçue de Solmatech inc. à cet effet;

CONSIDÉRANT que la proposition de Solmatech inc. répond aux exigences particulières et techniques de la Ville pour ce dossier;

CONSIDÉRANT l'autorisation reçue du directeur général conformément au règlement 275-2020 sur la gestion contractuelle de la ville de L'Assomption;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

2020-09-0435

**Il est proposé par le conseiller Pierre-Étienne Thériault**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Et résolu,

D'octroyer le contrat à la firme Solmatech inc. au montant de sa soumission à prix forfaitaire de 51 393,82 \$, taxes incluses pour le mandat de services professionnels relativement à la production d'une étude géotechnique et caractérisation environnementales pour le projet de maisons des aînés et du prolongement éventuel du boulevard Hector-Papin, le tout selon les conditions décrites au devis technique déposé;



No de résolution

D'autoriser le directeur des Services techniques à émettre les commandes nécessaires;

D'affecter la dépense nette au règlement 258-2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3.1 CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA DÉCONTAMINATION DU LOT 2 892 900 - AUTORISATION DE SIGNATURE

---

**CONSIDÉRANT** qu'en 2018, la Ville de L'Assomption a autorisé la démolition de l'usine d'Electrolux, le plus vaste bâtiment industriel présent sur son territoire, tournant ainsi la page sur un pan historique de la production industrielle ayant marqué la région de Lanaudière et la fermeture lourde de conséquences pour les nombreux travailleurs de la région et la communauté assomptionniste et lanaudoise;

**CONSIDÉRANT** qu'en mai 2020 la Ville de L'Assomption est devenue propriétaire de ce vaste terrain industriel suite à un acte de donation;

**CONSIDÉRANT** que la Ville de L'Assomption, orientée vers l'avenir, travaille à mettre en place depuis deux ans un vaste projet de zone d'innovation agricole et de pôle industriel novateur, inspiré des nouvelles tendances en aménagement de parc industriel, afin de redévelopper tout le secteur industriel situé aux alentours du terrain l'ancien site de l'usine Electrolux;

**CONSIDÉRANT** que ce concept d'aménagement d'un pôle d'innovation, de recherche en agriculture et en industrialisation, comprend l'intégration de serres sur les bâtiments industriels et permettra à terme la création d'un nouvel écosystème de plusieurs millions de pieds carrés;

**CONSIDÉRANT** qu'afin de concrétiser la réalisation de ce projet, des travaux préparatoires sont nécessaires pour remettre en état ce vaste terrain industriel et que la Ville de L'Assomption a déposé sa candidature au programme d'aide à la décontamination des sols afin de, notamment :

- procéder aux expertises requises (évaluations environnementales, caractérisations environnementales des sols et des eaux souterraines, etc.);
- procéder à l'élaboration d'un plan de réhabilitation, le cas échéant;
- procéder à l'élaboration des plans, devis, cahiers des charges et documents d'appels d'offres pour la réalisation des travaux de chantier, la gestion et la surveillance des projets, la rédaction des rapports, etc.;
- décontaminer le site (sols et eaux souterraines) et de traiter les matières extraites, le cas échéant;
- assurer le suivi après les travaux de réhabilitation;
- permettre la revalorisation du site par la mise à niveau des infrastructures existantes et le prolongement des infrastructures requises à l'implantation de nouvelles entreprises; de permettre le déploiement de la zone d'innovation;



No de résolution

CONSIDÉRANT que selon les estimations disponibles, la Ville de L'Assomption anticipe un coût de 10 millions pour la décontamination et la revalorisation du site de l'ancienne usine Electrolux, à être révisé en fonction des résultats des expertises qui seront menées sur le site;

CONSIDÉRANT que la Ville de L'Assomption estime les investissements requis pour les infrastructures souterraines nécessaires à approximativement 35,7 millions de dollars, en contrepartie des retombées économiques anticipées à terme du projet de la zone AG-TECH et du développement de l'aire TOD évaluées approximativement à 400 millions de dollars;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS,

**2020-09-0436**

**Il est proposé par le conseiller Marc-André Desjardins**

**Appuyé par la conseillère Chantal Brien**

Et résolu,

D'autoriser la présentation d'une demande de subvention dans le cadre du programme d'aide à la décontamination des sols du ministère de l'Économie et de l'Innovation et d'autoriser le maire, le directeur général et le greffier à signer l'entente financière pour le versement d'une subvention de 10 millions de dollars à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

---

**2020-09-0437**

Une période de questions est offerte au public.

Aucune question n'est posée.

LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés,

**2020-09-0438**

**Il est proposé par la conseillère Nathalie Ayotte**

**Appuyé par la conseillère Nicole Martel**

Et résolu,

Que la présente séance soit levée.

ET IL EST 18 H 7

Sébastien Nadeau  
Maire

Jean-Michel Frédérick  
Greffier et avocat